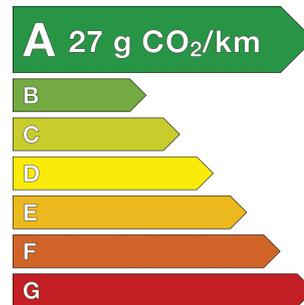


CITROEN C5 X Hybride Recharg 225 E-Eat8 Shine Hybride rechargeable (Essence)



Votre véhicule :

- Type : Berline
- Puissance Fiscale : 10 CV
- Portes : 5P
- Sièges : 5
- Motorisation : Hybride rechargeable (Essence)
- Emissions CO₂ : 27 g/km
- Capacité batterie : 12.40 kwh
- Autonomie électrique cycle combiné (WLTP) : 63 km
- Consommation d'essence cycle combiné (WLTP) : 1,20 L/100km
- Capacité du coffre minimum / maximum : 485/1580 L
- Coloris selon disponibilité

Votre location longue durée :

- Durée contrat prévu : 48 mois
- Kilométrage total prévu : 40000 km
- Services associés : Maintenance, Pneumatiques, Perte financière
- Loyer mensuel : 431 € TTC*
- Apport : 2000 €
- Bonus écologique : non éligible

Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo #SeDéplacerMoinsPolluer

Services associés à votre loyer :

- **Maintenance (Assistance plus incluse) :** Roulez en toute sérénité avec un véhicule, c'est essentiel. Notre prestation Maintenance (entretien/réparation) couvre vos dépenses d'entretien, ainsi que le remplacement des pièces usées ou défectueuses. Nous couvrons les contrôles techniques obligatoires éventuels et vous accompagnons dans la résolution des pannes, les recours et la mise en œuvre de la garantie constructeur le cas échéant. Et pour votre confort, l'assistance au véhicule, au conducteur et à ses passagers est incluse.
- **Pneumatiques :** Soyez garanti du remplacement de vos pneus usés, mais aussi de la prise en charge des autres frais comme la main d'œuvre, l'équilibrage des roues et même les réparations en cas de crevaison.
- **Assurance perte financière :** En cas de vol ou destruction totale du véhicule loué, cette assurance a pour objectif de couvrir la somme restant due après imputation du règlement de votre compagnie d'assurance (déduction faite de la franchise de votre assurance auto et sous réserve de souscription du contrat d'assurance).

Retrouvez toutes les caractéristiques de votre véhicule et adaptez les conditions de votre contrat (durée, km etc.) en nous contactant et choisissez l'offre la mieux adaptée à vos besoins.

Mentions obligatoires

Offre* de location longue durée réservée aux clients particuliers clients d'EDF proposée et réalisée par Arval Service Lease SA, RCS Paris n° 352 256 424 - ORIAS n° 07 022 41, siège social 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris - Siège administratif et commercial : 22, rue des Deux Gares - 92564 Rueil-Malmaison cedex, valable dans la limite des stocks disponibles, pour toute signature de conditions particulières de Location Longue Durée. Sous réserve de variation de la fiscalité ou du tarif constructeur en vigueur. Sous réserve d'acceptation par Arval Service Lease.

*Exemple de loyer au 18.04.2024 pour une CITROEN C5 X Hybride Recharg 225 E-Eat8 Shine Hybride rechargeable (Essence) - 10 CV en Location longue durée pour 48 mois et 40000 kilomètres à partir de 431 € TTC/mois avec un apport de 2000 €. Emissions de CO2 WLTP de 27g/km (à l'utilisation, hors pièces d'usure). Consommation cycle mixte WLTP de 1,20 L/100km. Autonomie WLTP purement électrique en cycle combiné jusqu'à 63 km. Consommation électrique estimée en cycle mixte à 1 kWh/100km.

L'exemple de loyer comprend les services associés optionnels suivants : • Maintenance (dont l'assistance Plus en inclusion), • Pneumatiques (2 pneus), • Assurance Perte Financière (sous réserve de souscription de l'Assurance Perte Financière) dans les limites et conditions du contrat d'assurance assurée par Greenval Insurance DAC, compagnie d'assurance de droit irlandais, enregistrée sur le numéro 432783, siège social : The Anchorage, 17-19 Sir Johan Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande (info@greenval-insurance.ie) ; supervisée par la Banque Centrale en Irlande ; • Solution Edf Le détail du contenu des services associés est disponible auprès d'Arval agissant en qualité de Loueur en location longue durée . Pour les véhicules dont les valeurs de CO2 selon la procédure WLTP sont inconnues à ce jour par Arval, le malus qui est pris en compte pour la détermination du loyer sera précisé - à titre purement indicatif selon la grille de malus applicable selon le cycle NEDC et une régularisation du montant du loyer sera opérée une fois le véhicule immatriculé afin de prendre en compte le montant du malus effectivement dû, calculé en fonction des valeurs d'émissions de CO2 établies selon la procédure WLTP du véhicule. Les valeurs de consommation et d'émissions de CO2 sont fournies par les constructeurs/importateurs des véhicules. Par conséquent, Arval ne saurait encourir la moindre responsabilité en cas de transmission de valeurs erronées ou en cas de modification dont elle n'aurait pas été informée résultant notamment du passage de la procédure NEDC à la procédure WLTP. Pour tout véhicule immatriculé depuis le 1ermars 2020, et indifféremment de la date de commande ou de facturation du véhicule, la grille de malus établie sur la base des valeurs d'émissions de CO2 fixées selon la procédure WLTP est appliquée. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisé pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO2, plus réalistes que la procédure NEDC précédemment utilisée. Visuel modèle présenté à titre d'illustration, ne correspondant ni au véhicule concerné par l'offre ni à l'offre contractée.